

# ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

## OBTEINIR UN FINANCEMENT PRIVILÉGIÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DU **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES** DE VOS SALARIÉS

### Un financement renforcé

Vous souhaitez favoriser le départ en formation de vos salariés ? Opco EP vous soutient dans cette démarche grâce aux financements complémentaires de vos actions de formation sur le plan de développement des compétences.



### 1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés situées dans les régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion.

### 2 Modalités

Ce financement complémentaire de +15 % s'applique aux critères de prise en charge du plan de développement des compétences définis par les branches (coût pédagogique uniquement et sans modifier les conditions des branches) dans la limite du coût pédagogique réel. Ce complément s'applique sous réserve de la mobilisation des fonds de la branche sur l'action.

### 3 Démarches

Vous n'avez pas de démarche à effectuer, ce financement est accordé dès lors que la formation répond aux conditions d'éligibilité.